

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2025

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Renaud ESCANDE, Jean-Claude THION, Christian RAGUES, Jean-Marie PONCELET

Absents : Marc SAUVAIRE (procuration Laurent BALSAN), Jean-Luc ALBE (procuration Renaud ESCANDE)

En préambule, Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour au point 7 les demandes de subventions de l'Atelier d'un Pont et du Festival des Hospitaliers
Accepté à l'unanimité

Début de séance à 09h35

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 14 juin 2025

Approbation à l'unanimité

2) Présentation du Rapport Social Unique – Données 2024

Mme le Maire présente le rapport des données concernant l'emploi de la collectivité en 2024. La commune emploie 10 agents, hors emplois saisonniers, dont 40 % sont des fonctionnaires et dans les agents contractuels, 2 sont en CDI. Parmi ces agents, 9 appartiennent à la catégorie C et 1 à la catégorie B. En termes de répartition des services, 80 % des agents sont affectés au service technique et 20 % au service administratif. La répartition par genre montre que 70 % des agents sont des hommes et 30 % sont des femmes. Parmi les contractuels, 60 % travaillent à temps non complet, tandis que tous les fonctionnaires sont à temps complet, ce qui équivaut à 8 agents à temps plein.

Suite au départ d'un agent en congé longue durée, la collectivité compte un agent de moins dans ses effectifs par rapport à 2023. Les charges de personnel représentent 40 % du budget de fonctionnement, un pourcentage qui varie de 40 % à 60 % pour les collectivités de moins de 500 habitants. Les primes et indemnités constituent 16,30 % des rémunérations des agents. En moyenne, les fonctionnaires ont eu 0,8 jour d'absence pour motif médical, contre 19,2 jours pour les contractuels. Aucun accident du travail ni jours de grève n'ont été déclaré.

En matière de formation, 55 % des agents ont suivi des formations, avec une moyenne de 2,2 jours de formation par agent.

Adopté à l'unanimité

3) Recomposition du conseil communautaire

Madame le Maire présente le principe de répartition des sièges au sein du conseil communautaire, fondé sur la représentativité proportionnelle du nombre d'habitants. La situation actuelle avantage la commune la plus peuplée. Deux autres scénarios avaient été envisagés pour assurer une meilleure représentativité des petites communes. Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le scénario adopté lors du conseil communautaire du 4 juin 2025. Contre à l'unanimité.

4) Plan de gestion de l'activité canyoning sur La Dourbie

Dans le cadre de la réflexion engagée avec le syndicat Tarn Amont concernant la pratique du canyoning, il est proposé de rédiger un « plan de gestion » de cette activité, sous la forme d'un arrêté, pour mieux l'accompagner en prenant en compte les autres usagers de la rivière et la sécurité des pratiquants. Elle sollicite le conseil municipal pour obtenir un mandat lui permettant de signer cet arrêté. Approbation à l'unanimité

5) Pratiques de loisirs liées à la rivière La Dourbie

Dans le même cadre, une réflexion globale sur toutes les activités liées à la rivière a été engagée également ; le constat est qu'il y a de plus en plus de fréquentation pour différentes activités (baignade, pêche, canyoning, kayak, etc.) alors que les modifications du climat, avec des périodes de grande sécheresse, fragilise de plus en plus le milieu naturel.

Aussi il est proposé de sensibiliser les usagers pour un comportement responsable vis-à-vis d'un milieu exceptionnel mais fragile. Cette sensibilisation pourrait prendre la forme d'une charte, un arrêté étant jugé trop contraignant. Approbation avec 1 abstention, 9 pour.

6) Modification de la délibération pour la sectorisation scolaire

Lors de la dernière séance du conseil, la délibération adoptée ne respecte pas le règlement du service de transport de la Région. Mme le Maire suggère de réviser cette délibération en affectant les enfants des hameaux de l'Espérou, Prunaret, Campclaux et le Mourier à l'école de Camprieu, les autres aux écoles de Trèves et Lanuéjols. Cette disposition pouvant être revue chaque année. Approbation à l'unanimité.

7) Demande subvention du club Montpellier Languedoc Cyclisme

a) L'association Montpellier Languedoc Cyclisme a déposé une demande de subvention pour une animation autour du vélo, comme chaque année. Avant de délibéré, la question est posée de savoir si cette manifestation est incluse dans les prestations prévues dans le Marathon des Sports, auquel cas son financement relèverait de l'enveloppe de 2 000€ délibérée lors du conseil municipal du 14 juin. Dans l'attente de la réponse, cette délibération est reportée.

b) L'Atelier d'un Pont : association qui a pour objectif d'organiser et financer des stages et activités autour de la poterie, la céramique et le modelage ; la demande est de 600€. Approuvé avec 1 abstention, 9 pour.

c) Les Hospitaliers : 300€ sont demandés pour la manifestation du trail organisé les 25 et 26 octobre prochain pour la location d'un chapiteau et de WC sur le jeu de boules en raison des travaux de la salle des fêtes. Approbation à l'unanimité.

8) Demande d'aide financière

a) Association Solidarité Paysans

Association qui œuvre pour aider les agriculteurs en difficulté. Mme le Maire propose d'allouer 100€ pour soutenir l'association. Approbation à l'unanimité.

b) Association des Lieutenants de Louveterie

L'association intervient dans les communes pour réguler les populations de faune sauvage entraînant des dégâts (loups et sangliers principalement sur la commune). Mme le Maire propose de leur allouer 100€. Approbation à l'unanimité.

9) Décisions modificatives du budget

Une taxe d'aménagement doit être remboursée mais aucune ligne budgétaire n'a été prévue pour ce type de dépense. Il convient de modifier le budget en conséquence.

Approbation à l'unanimité.

10) Annulation du bail pour la gestion de l'Étape de Dourbies - Saison 2025.

Lors du conseil du 14 décembre 2024, il avait été décidé d'attribuer la gestion de l'Etape pour la saison 2025 à Mme Agnès Rouvray et M. Christophe Dervieux avec un bail dérogatoire.

Le bail a été signé le 29 mars mais les gérants se sont rétractés par la suite, en demandant son annulation par courrier du 19 mai 2025. Madame le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'annulation des titres pour la caution et le loyer du mois d'avril, qui avaient déjà été émis. Approbation à l'unanimité.

11) Questions diverses

- a) Le SCOT a été officiellement approuvé le 17 juin.
- b) Mme le Maire présente le fonctionnement de la station d'épuration, qui est bon mais qui montre que l'équipement est surdimensionné pour la population desservie. Il subsiste toujours des raccordements d'eaux pluviales d'administrés dans le réseau séparatif.
- c) Le Parc National des Cévennes s'est inquiété des décisions gouvernementales de supprimer certaines agences, dont la fusion du Parc National des Cévennes avec l'Office Français de la Biodiversité.
- d) Réunion publique le 29 juillet sur les municipales 2026
- e) M. THION alerte sur le dépôt d'encombrants au mépris des règles instaurées par le service de ramassage, notamment en dehors des containers et sans respecter les jours de ramassage.

Fin de la séance à 11h30